

ELECTIONS CSE 2026

Union
syndicale
Solidaires
Sud
Rail

CONTRACTUEL-LE-S / STATUTAIRES,
LE VOTE QUI NOUS RASSEMBLE !

19 - 26 NOVEMBRE 2026



Union
syndicale
Solidaires
Sud
Rail





DIVISER LES DROITS, C'EST AFFAIBLIR LES TRAVAILLEURS. LES ALIGNER VERS LE HAUT, C'EST CONSTRUIRE UN RAPPORT DE FORCE

À l'heure où le groupe SNCF se fragmente entre SA, filiales et ouverture à la concurrence, la direction continue d'organiser la division des cheminot.e.s alors que nous faisons le même travail dans les mêmes services, les mêmes ateliers avec les mêmes contraintes.

Pour SUD-Rail, il n'y a qu'une seule réponse : l'unicité sociale de tou.te.s les cheminot.e.s.

Cela signifie des droits identiques, une reconnaissance équivalente et des repères communs pour toutes et tous. Qu'il s'agisse de rémunération, d'évolution de carrière, d'accès à la médecine de soins, de pénibilité ou encore des facilités de circulation, il est inacceptable que des différences persistent entre statutaires et contractuel.le.s.

Diviser les droits, c'est affaiblir les travailleur.euse.s. Les aligner vers le haut, c'est construire un rapport de force.

RÉMUNÉRATIONS HARMONISÉES, VRAI ENJEU. ATTENTION AUX FAUSSES BONNES IDÉES

Certaines organisations syndicales (CGT/UNSA pour ne pas les citer) proposent une grille unique des salaires entre statutaires et contractuel.le.s, ce qui peut sembler juste au premier abord mais qui est en réalité une fausse bonne idée de ceux qui ne connaissent pas le sujet !

Ainsi, si la proposition peut paraître séduisante, elle ne résiste pas à l'analyse des deux systèmes puisque les structures de rémunération sont profondément différentes :

- La prime de travail est intégrée au salaire des contractuel.le.s sédentaires
- Les statutaires bénéficient notamment de la PFA et de l'indemnité de résidence
- Les cotisations sociales sont différentes
- Les règles de retraite n'ont rien de comparable

Vouloir imposer une grille unique revient donc à **mélanger des systèmes incompatibles** et démontre une méconnaissance profonde de la réalité des contractuel.le.s.

Notre proposition est beaucoup plus sérieuse : **deux grilles construites en miroir**, tenant compte des spécificités de chaque régime tout en **garantissant une véritable égalité de traitement**. Parce que l'égalité n'est pas l'uniformité. **L'égalité, c'est la justice.**



Action contractuel.le.s devant la direction. Saint-De. Janvier 2025.

CADRES SOCIAUX, LÀ AUSSI UNE HARMONISATION EST NÉCESSAIRE

La question ne se limite pas à la rémunération puisque de nombreuses inégalités persistent encore aujourd'hui entre statutaires et contractuel.le.s à l'avantage d'une ou de l'autre des deux populations en fonctions des sujets.

Pour SUD-Rail c'est clair : l'harmonisation par le haut !

- Les facilités de circulation ne sont pas les mêmes
- L'accès à la médecine de soins est refusé aux contractuel.le.s
- Certaines prestations d'action sociale restent réservées aux statutaires
- La pénibilité est traitée de manière inéquitable notamment avec l'exclusion des statutaires du C2P dans sa partie compensation

Ces écarts n'ont aucune justification et participent à diviser les cheminot.e.s.

Pour SUD-Rail, il est indispensable de construire des droits communs de garantir un accès équivalent aux dispositifs sociaux et de mettre fin à toutes les discriminations internes.

LE VOTE SUD-RAIL,
POUR NE PAS RATER LE TRAIN DE L'ÉGALITÉ



NOUS AVONS D'AILLEURS PROUVÉ QUE
C'ÉTAIT POSSIBLE : GRÂCE À SUD-Rail, LA
PRIME DE RÉSERVE A ÉTÉ MENSUALISÉE
ET AUGMENTÉE ET LA PRIME DE TRAVAIL
SÉCURISÉE POUR TOUTES ET TOUS.

À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL !

Depuis plusieurs années, SUD-Rail combat les iniquités existantes entre cheminot-es contractuel-es.

Nos interventions ont déjà permis d'obtenir plusieurs régularisations. Mais la direction refuse toujours de réparer l'ensemble des injustices. Aujourd'hui, certain.e.s contractuel.le.s recruté.es avant la mise en place de l'accord classification-rémunération perçoivent une rémunération inférieure à celle de collègues embauché.e.s après eux alors qu'ils/elles :

- Exercent le même métier
- Occupent le même grade
- Réalisent les mêmes missions
- Possèdent davantage d'ancienneté

CETTE SITUATION EST INACCEPTABLE !

Le problème ne vient pas des augmentations générales, des promotions ou des mesures inflation. Le problème vient du salaire fixé lors de l'embauche.

Une erreur commise au départ continue aujourd'hui de produire des écarts de rémunérations injustifiés.

Pour SUD-Rail, la régularisation doit donc être calculée à partir du salaire qui aurait dû être appliqué dès l'embauche afin de réparer l'intégralité du préjudice.

PARCE QU'UN PRINCIPE DOIT S'IMPOSER PARTOUT : À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL !

Face au refus de la direction de corriger complètement ces situations, **SUD-Rail a saisi l'Inspection du travail** afin d'obtenir une **régularisation équitable** pour tous les agent.e.s concerné.e.s avant d'engager, si la SNCF persiste, **une action en justice**.



SUD-RAIL, UN SYNDICAT ENGAGÉ AUPRÈS DES CHEMINOT.E.S QUEL QUE SOIT LEUR STATUT !

SUD-Rail agit concrètement avec une commission fédérale contractuel.le.s active, des référent.e.s dans l'ensemble des syndicats régionaux, des formations dédiées et des forums organisés sur tout le territoire.

Former, ce n'est pas un détail technique, c'est un enjeu central ! Parce qu'un.e cheminot.e qui connaît ses droits est un.e cheminot.e qui ne se laisse pas faire face à sa hiérarchie; parce que comprendre sa fiche de paie, ses droits à l'ancienneté, ses possibilités d'évolutions ou encore ses recours en cas de litige, permet de sortir de l'isolement et de ne plus subir; parce que la direction joue en permanence sur la complexité des règles et sur le manque d'information pour imposer ses choix.

Former, c'est donc donner des outils concrets pour se défendre individuellement mais aussi pour construire des revendications collectives solides.

Nos forums et nos formations ne sont pas des réunions descendantes. Ce sont des espaces d'échanges où les cheminot.e.s viennent avec leurs situations concrètes, leurs questions et leurs problèmes, avec la présence de personnels de la CPRPF ou de la mutuelle afin de remonter les problématiques individuelles et collectives des cheminot.e.s.

En 2025, ces forums ont réuni jusqu'à plusieurs milliers de participant.es sur l'ensemble du territoire, avec une forte présence de cheminot.e.s non syndiqué.e.s, ce qui a permis de créer une dynamique collective et de renforcer la syndicalisation. **Ces moments permettent aussi de casser l'isolement de nombreux.ses contractuel.le.s** qui découvrent qu'elles et ils vivent les mêmes difficultés et qu'il est possible de se défendre collectivement. Ils permettent enfin de **construire des revendications précises adaptées à la réalité du terrain** et donc beaucoup **plus efficaces** face à la direction.

En 2026, nous continuons et amplifions cette dynamique avec des formations renforcées, des forums régionaux développés et des outils mis à jour pour permettre à chaque cheminot.e.s de connaître ses droits et de les faire respecter. SUD-Rail ne parle pas des contractuel.le.s, **SUD-Rail forme et organise les contractuel.le.s**

LE SEUL VOTE UTILE À TOUTES ET TOUS !

Statutaires et contractuel.le.s ont les mêmes intérêts face à une direction qui organise la concurrence entre les salarié.e.s et face à des propositions syndicales inadaptées. Il faut un syndicat clair, combatif et cohérent pour gagner l'égalité des droits, la justice salariale et la reconnaissance de toutes et tous.

Pour les contractuel.le.s comme pour les statutaires, le seul vote utile est celui de SUD-Rail



EN 2026, FAISONS
LE CHOIX DE
L'ÉGALITÉ.
UN SEUL VOTE UTILE
POUR TOUTES ET
TOUS
SUD-RAIL !



CAHIER REVENDICATIF SUD-RAIL



SALAIRES

- À travail égal, salaire égal
- Deux grilles de rémunération construites en « miroir » garantissant une véritable égalité de traitement
- Un véritable 13ème mois pour l'ensemble des cheminot.e.s
- Des structures de rémunération identiques
- Régularisation immédiate des contractuel.le.s lésé.e.s lors de leur embauche notamment celles et ceux recruté.e.s avant l'accord « classification-rémunération »

DROITS SOCIAUX

- Harmonisation par le haut des droits entre statutaires et contractuel-les
- Même accès aux facilités de circulation.
- Accès de toutes et tous à la médecine de soins SNCF
- Même accès aux prestations d'action sociale

PÉNIBILITÉ

- Des dispositifs identiques entre statutaires et contractuel.le.s avec l'extension du dispositif de C2P aux statutaires
- Extension des 84 Emplois à Pénibilité Avérés dans le dispositif SNCF avec une meilleure prise en compte des facteurs de pénibilité propres au métiers de cheminot.e (Relation client, Horaires atypiques, etc)

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

- Meilleure reconnaissance de l'ancienneté avec des dispositifs similaires pour toutes et tous.
- Déroulement de carrière transparent et mise en place de la directive européenne sur la transparence des salaires
- Évolutions professionnelles identiques à compétences égales avec des listings de notations communs

SUD-RAIL, C'EST DES ENGAGEMENTS... ET DES RÉSULTATS !

- Régularisations salariales obtenues
- Prime de réserve mensualisée et augmentée pour les statutaires comme les contractuel.le.s
- Prime de travail sécurisée pour toutes et tous
- Intervention auprès de l'Inspection du travail pour faire respecter le principe : « À travail égal, salaire égal ».
- Forums et formations partout en France pour permettre à chaque cheminot.e de connaître ses droits.

